

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_09_032

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre septembre à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmillles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, vendredi 18 septembre 2026.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Josseline LHOMMEAU, Fabien JOLIVET, Marie-Christine GUIBERTEAU, Albert COIFFARD, Isabelle BUREAU, Jacques DE MAISONNEUVE, Laetitia NAUD, Guillaume BODIN, Sandra BELLANGER, Narciso VILACA, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Angéline RICHOU, Luc CHAUVIN, Gaëtane GABORY, Vivien TUFFREAU, Marie DE BARROS, Nadège MOREAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Anita ROBICHON, Yves PLUMEJEAU, Jean-Claude BELLICAUD, Jean-François ALLARD, Françoise COUTAULT, Marie-Béatrice MORISSEAU, Jacky COURANT, Stéphane COULON, Isabelle VATELOT, Stéphane BIDET, Philippe BOURSIER, Samuel BELANGER, Frédéric DOUGE, Sophie DEMANGE, Virginie PELISSIER, Karen BULTEAU, Céline MOREAU, Séverine MORINEAU, Sophie BECHEREAU, Aurélien LETOURNEAU, Anne-Françoise CADIOT OGER, Guillaume MOREL, Jean-René GRASSET, Isabelle MONFRAY, Bruno CHAUVIGNE, Ariel YARIV, Sandrine LE GALL, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, David MAINGUY, Gaël BEDUNEAU

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Stéphane BESNIER pouvoir à Guy CAILLAULT
Richard DAVID pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Christelle TREMBLAY pouvoir à Nadège MOREAU
Ingrid MASSE pouvoir à Jean-Claude BELLICAUD
Stéphanie OGER pouvoir à Virginie PELISSIER
Adrien ALLARD pouvoir à Angéline RICHOU
Timothée DEBRARD pouvoir à Isabelle BUREAU
Mathéo GOURDON pouvoir à Marie DE BARROS
Lydia MUSSET pouvoir à Gaël BEDUNEAU
Arlette BURGEVIN pouvoir à Isabelle MONFRAY

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Hélène MARCHAND

Madame Marie-Béatrice MORISSEAU a été désignée secrétaire de séance.

DECISION MODIFICATIVE 3 BUDGET PRINCIPAL 2026

Madame M.C. LE GAL, adjointe de droit en charge des Finances présente au Conseil Municipal le projet de décision modificative n° 3 du budget « principal » 2026. Elle concerne les points suivants :

- Transfert de crédits budgétaires de 150 000,00 € de l'opération 2806 – Aménagement place du Vallon et quais vers l'opération 2311 – Centre culturel de Montjean-sur-Loire pour l'engagement des études et travaux de mise en séparatif du centre culturel avant les travaux de réaménagement du parking de la salle Pilsko prévus en début d'année 2027 ;
- Transfert de crédits budgétaires de 3 000,00 € de l'article 6815 – Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement vers l'article 65315 – Formation élus pour mener à bien le déploiement du plan de formation des élus municipaux. A titre d'information, les crédits votés au budget 2026 en mars dernier s'élevaient à 3 000,00 € et il est désormais proposé de fixer l'enveloppe formation des élus à 6 000,00 € pour 2026 ;
- L'avance de subvention de 50 000,00 € versée par le Conseil Départemental en 2025 pour le terrain synthétique situé à La Pommeraye a été imputée sur l'article 1323 – Subventions d'investissement non amortissables alors qu'elle aurait dû être imputée sur l'article 1313 Subventions d'investissement amortissables. Il convient donc d'ajouter des crédits budgétaires pour 50 000,00 € sur l'article 1323 en dépenses d'investissement pour annuler l'opération comptable passée en 2025 et d'ajouter des crédits budgétaires pour 50 000,00 € sur l'article 1313 en recettes d'investissement pour la comptabilisation de cette avance de subvention sur le bon article comptable.

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 10/09/2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

Oui	62
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	62

DÉCIDE DE :

- Approuver la décision modificative n° 3 du budget « principal » 2026 présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-65315-031 : Formations élus		3 000,00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		3 000,00 €		
D-6815-020 : Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	3 000,00 €			
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et provisions	3 000,00 €			
Total FONCTIONNEMENT	3 000,00 €	3 000,00 €		
INVESTISSEMENT				
D-1323-322 : Subventions d'investissement non amortissables - Département		50 000,00 €		
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement		50 000,00 €		
D-2031-2806-510 : Aménagement place du Vallon et quais	150 000,00 €			
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	150 000,00 €			

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le



ID : 049-200054336-20260924-DL_2026_09_032-DE

D-21318-2311-30 : Centre culturel Montjean-sur-Loire		150 000,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		150 000,00 €		
R-1313-322 : Subventions d'investissement amortissables - Département				50 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				50 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	150 000,00 €	200 000,00 €		50 000,00 €
Total Général		50 000,00 €		50 000,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux, qui commencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou, à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Nombre de conseillers : 65

Nombre de présents : 52

Nombre de votants : 62

(dont 11 pouvoirs)

Signé le 25 septembre 2026

Le Maire

Gilles PITON